

NOTE SYNTHETIQUE DE
PRESENTATION DES BUDGETS
PRIMITIFS 2022 DE LA COMMUNE DE
SAINT EVARZEC

Introduction

L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

La présente note expose les axes principaux du budget primitif de la Commune et de ses budgets annexes

Le budget a été construit sur la base des principes suivants :

- La prudence dans la prévision des recettes
- La maîtrise des coûts de fonctionnement pour préserver la capacité d'autofinancement de la collectivité sur le long terme ;
- La mise en œuvre d'un plan conséquent d'entretien des bâtiments communaux
- Un budget d'investissement réduit afin de préparer les 2 opérations importantes à venir : la réhabilitation de la maison communale et l'aménagement du bourg
- La mobilisation optimale de financements extérieurs

I. LE BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Présentation synthétique du budget 2022

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses réelles (hors frais financiers)	2 913 427	Recettes de gestion courante	3 464 202
Frais financiers	146 000	Produits financiers	10
Amortissements des immobilisations	65 000	Produits exceptionnels	0
Provisions	18 315	Travaux en régie	25 000
Virement à la section investissement	694 917	Excédent antérieur	348 447
Total dépenses :	3 837 659	Total recettes :	3 837 659
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses d'équipement	959 515	Virement de la section de fonctionnement	694 917
Remboursement capital de la dette	552 000	Amortissement des immobilisations	65 000
Autres (dépenses imprévues...)	20 000	Autres recettes (FCTVA, TA, subv.)	753 500
Travaux en régie	25 000	Excédent antérieur	43 098
Total dépenses :	1 556 515	Total recettes :	1 556 515

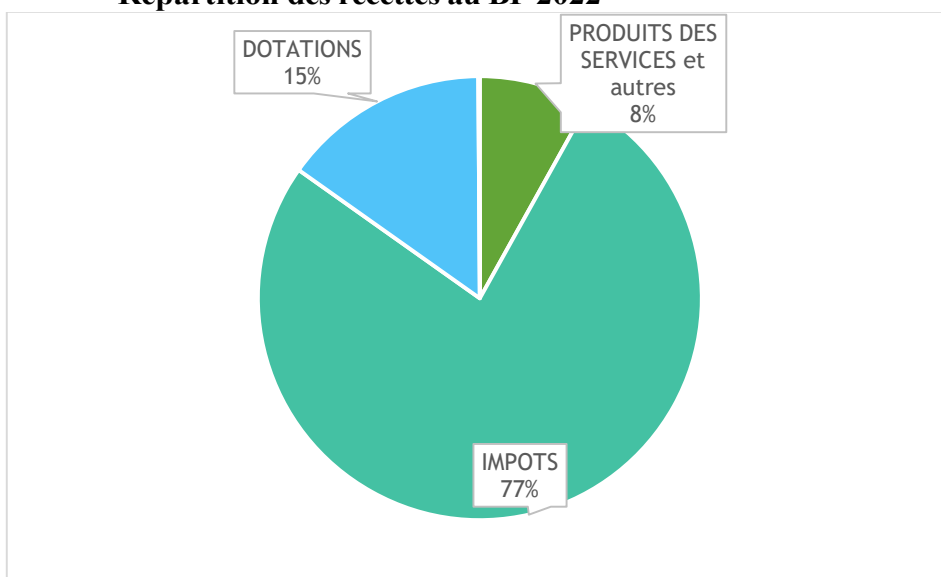
Synthèse des grands équilibres (mouvements réels) BP 2022 / BP 2021 / CA 2021 :

BUDGET PRINCIPAL EN EUROS		BP 2021	CA 2021	BP 2022	VAR BP2022/ 2021
FONCTIONNEMENT					
Impôts et taxes	Taxes foncières, droit de mutation, attribution de compensation	2 678 205	2 691 566	2 658 222	
Dotations et participations	Dotation de fonctionnement	515 680	542 475	521 900	
Autres recettes d'exploitation	Atténuation de charges, produits des services, loyers	297 310	318 193	284 090	
Recettes exceptionnelles		5 500	30 524	0	
TOTAL RECETTES REELLES		3 496 695	3 582 758	3 464 212	-0.92%
Charges de personnel et frais assimilés	rémunérations, cotisations	1 626 700	1 716 496	1 746 100	
Charges à caractère général (services et fournitures)	Fluide, assurance, entretien terrains, bâtiments, voirie, maintenance, prestations de service	701 490	669 235	782 770	
Autres charges : contingents et subventions	participations obligatoires, élus, FPIC	325 430	295 436	337 557	
Charges exceptionnelles et provisions		4 000	2 000	20 315	
TOTAL DEPENSES REELLES (hors charges financières)		2 662 620	2 683 168	2 886 742	+8.42%
Frais financiers	Intérêts des emprunts	157 600	153 837	146 000	
TOTAL DEPENSES REELLES (avec charges financières)		2 820 220	2 837 005	3 032 742	+7.5%
EPARGNE BRUTE		676 475	745 753	431 470	
EPARGNE NETTE					
Remboursement capital de la dette	Remboursement capital de la dette	415 800	564 290	552 000	
EPARGNE NETTE		260 675	181 463	-120 530	
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	Immobilisations incorporelles, subventions d'équipement, immobilisations corporelles, immobilisations en cours	1 712 840	945 164	960 515	
Recettes réelles d'investissement (hors dette)	FCTVA, TA, subventions, cession d'immobilisations, excédents de fonctionnement capitalisés	1 286 540	1 348 093	743 500	

A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de gestion courante (3 464 212€) comprennent 3 sortes de recettes : les impôts et taxes, les dotations et les autres recettes d'exploitation (produits des services et autres recettes).

Répartition des recettes au BP 2022



1. Les impôts et taxes

Les impôts et taxes (2 658 222€) représentent 77% des recettes de fonctionnement et sont constitués principalement des taxes foncières (1 545 000€) et de l'attribution de compensation (1 050 722€). Concernant les impôts fonciers, seule une augmentation des bases de 3% est prise en compte puisque les taux sont identiques à ceux de 2021.

Suite à la suppression de la taxe d'habitation (TH), les **contributions directes** sont composées de la taxe sur le foncier bâti (TFPB), de la taxe sur le foncier non bâti (TFPNB) et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires

Valeurs des taux : TFNB 47.33% ; TFB : 33.67%

L'attribution de compensation est en diminution afin de tenir compte des derniers transferts de charges (éclairage public et voirie principalement).

2. Dotations et participations

La dotation globale de fonctionnement ne représente que 21% du chapitre des dotations et participations.

Dotations et Participations	En euros	CA 2021	BP 2022	VAR BP 2021/ CA 2020
	Dotation globale de fonctionnement	111 850	110 000	
	Participations (CAF, région)	145 070	133 900	
	Autres : FCTVA et allocation de compensation fiscale	285 554	278 000	
	Total	542 474	521 900	-3.79%

Il est prévu une érosion des **dotations et participations** en 2022 du fait de la diminution de l'allocation compensatrice allouée au titre de la réforme des valeurs locatives des locaux industriels et d'une certaine prudence quant aux dotations de la CAF dans l'attente de la validation de la CTG.

3. Autres recettes d'exploitation

Les autres recettes d'exploitation (284 090€) se décomposent ainsi :

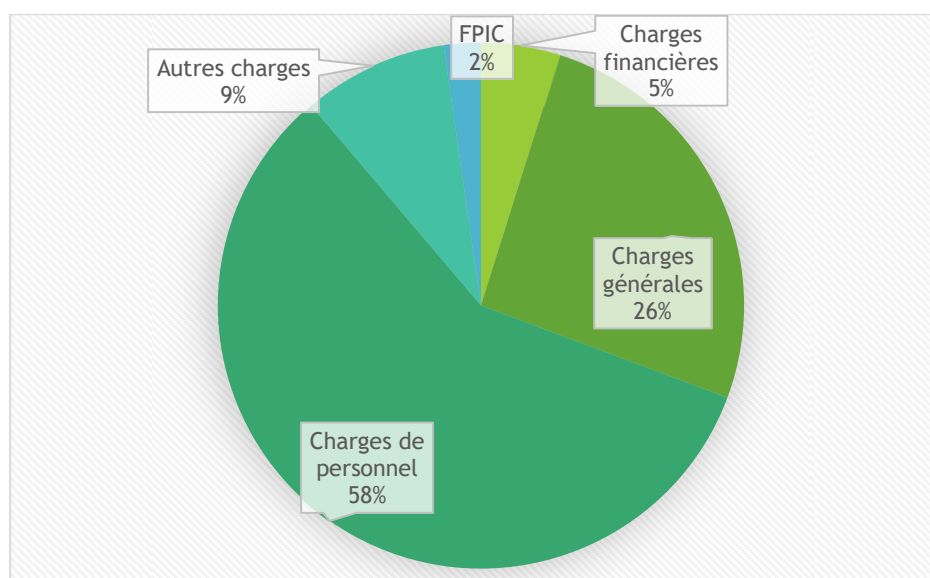
Les atténuations de charges sont en baisse (12 100€). Il s'agit des recettes de l'assurance statutaire liées aux arrêts maladie des agents. La fin d'arrêts de longue durée devrait se traduire par une diminution de ces recettes.

Les produits des services (267 980€) proviennent de la restauration, des activités périscolaires et dans une moindre mesure du pont bascule. Le passage à la tarification sociale en restauration et l'incertitude sur le contexte sanitaire aboutissent à une prévision très prudente de la perception de ces recettes.

Les prévisions de loyers sont inchangées à 4 000€.

B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses courantes de fonctionnement pour 2022 se répartissent ainsi :



Synthèse des dépenses de fonctionnement :

BUDGET PRINCIPAL EN EUROS		CA 2021	BP 2022	VAR BP2022/ CA2021
Charges de personnel et frais assimilés	Rémunérations, cotisations sociales,	1 716 496	1 746 100	+2%
Charges à caractère général (services et fournitures)	Frais de fonctionnement courant : fluides, fournitures, prestations de service, assurance	669 235	782 770	+17%
Autres charges	subventions, participations, élus	233 353	269 152	+15%
Atténuations de produits	FPIC	62 083	68 405	+10%
Provisions et dépenses exceptionnelles		2 000	20 315	
TOTAL DEPENSES REELLES (hors charges financières)		2 683 168	2 886 742	+7.58%
Frais financiers	charges d'intérêt	153 837	146 000	-5%
TOTAL DEPENSES REELLES (avec charges financières)		2 837 005	3 032 742	+6.9%

1. Les charges de personnel

Les charges de personnel représentent 58% des dépenses de fonctionnement.

Pour 2022, la croissance des charges de personnel est limitée à 30 000€ par rapport au compte administratif 2021.

Le budget 2022 tient compte des éléments suivants :

- Une augmentation du coût de l'assurance du personnel
- La volonté de moins recourir au service intérim du CDG
- La revalorisation des carrières des catégories C

2. Les charges à caractère général

Les charges à caractère général (fonctionnement des services publics) soit 26% des dépenses de fonctionnement atteignent 782 770€.

La hausse des dépenses de ce chapitre s'explique par la mise en place d'un ambitieux programme d'entretien des locaux pour un montant de 100 000€ : écoles, maison de l'enfance et Creach Veil principalement.

Il est prévu d'inscrire ce montant pendant au moins 3 exercices.

3. Les autres charges

Les autres charges de gestion courante (269 152€) représentent 9% des dépenses.

Ces dépenses regroupent principalement :

- La **subvention à l'école Saint Louis** pour 102 540€
- Les **indemnités et frais annexes des élus dont la formation** pour 98 400€
- Des subventions pour 52 413€ dont celle au CCAS d'un montant de 16 213€

C. Les dépenses d'investissement

1. Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement s'élèveront à 960 515€.

En euros	CA 2021	BP 2022
Dépenses d'équipement	945 164	960 515

Les nouvelles opérations 2022 (hors Restes A Réaliser d'un montant de 528 015€) sont principalement :

- L'acquisition d'un tractopelle pour 70 000€
- La maison communale pour 70 000€ (Maîtrise d'œuvre)
- De la voirie : Parkou Menglaz et des places de stationnement pour 61 000€, des plantations pour 10 000€
- L'achat du presbytère pour 50 000€
- Des travaux de câblages et le changement des postes téléphoniques en Mairie pour 16 500€
- Des achats pour la cuisine (8 000€), pour l'école (3 000€), pour les services techniques...
- Un achat de terrain pour 10 000€

3. La dette

BUDGET PRINCIPAL EN EUROS	CA 2021	BP 2022
Remboursement capital de la dette	564 290	552 000

C. Les recettes d'investissement

BUDGET PRINCIPAL EN EUROS		CA 2021	BP 2022
Dotations et fonds divers	FCTVA+ TA	371 224	250 000
Subventions d'équipement		263 329	133 500
Excédents de fonctionnement capitalisés	Affection résultat N-1	713 541	360 000
Autofinancement prévisionnel	Amortissement des immo. et virement à la section investissement	61 379	759 917
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors dette)		1 409 473	1 503 417

II. Les budgets annexes (BA)

a) Le budget annexe Commerce relais

	CA 2021	BP 2022
Loyers	2 917	4 900
Autres recettes	572	300
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 489	5 200
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	520	8 380
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	0	21 240

Les recettes de fonctionnement sont basées sur une année quasi pleine de location du commerce.

En investissement, il est prévu des travaux d'insonorisation.

b) Le budget annexe atelier relais

	CA 2020	BP 2021
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	0	10 374
Charges générales	1 652	1 300
Frais financiers	2 283	3 690
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 935	4 990
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	12 498	67 014
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	0	72 000

La cession de l'atelier n°12 a eu lieu en janvier pour un montant de 72 000€.

2022 devrait être le dernier exercice comptable de ce budget.

Il est prévu de rembourser le capital restant dû du prêt soit 48 500€

Afin de présenter un budget équilibré, un versement du budget principal est prévu pour 9 173.60€